

Paris, le 19/01/2024



vous informe

Nous, **Sud santé Sociaux-Solidaires COALLIA**, de par nos engagements, les valeurs que nous défendons et qui nous portent, nous militons pour la **conquête et la défense des droits des salarié-es** et l'amélioration continue de leurs conditions de travail.

Pour l'EHPAD d'Entrains sur Nohain (Nièvre), nous observons que :

- Pendant plusieurs années, la direction de COALLIA a laissé tomber en ruine les bâtiments de l'EHPAD ;
- La direction de COALLIA a abandonné usagers et salarié-es, malgré les différentes alertes des élu-es représentant-es du personnel ;
- Cette attitude je-m'en-foutiste de la direction envers les usagers et les salariés de l'EHPAD a conduit à une dégradation irréversible des bâtiments jusqu'à l'injonction de fermeture de l'établissement par les services de l'État ;
- La fermeture de l'EHPAD a eu pour conséquence le placement des usagers dans d'autres établissements de soin (avec les risques inhérents à ces populations fragiles), et induit le licenciement de 28 de nos collègues salarié-es (la totalité de l'effectif de l'EHPAD), et la fermeture de la principale activité d'une commune rurale.

La direction a décidé de mettre en place un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) lequel n'a absolument rien sauvé : ni l'emploi, ni les valeurs que COALLIA prône, ni la confiance des salarié-es aux promesses non tenues de la direction générale !

Quoiqu'il arrive la direction générale a décidé que nos 28 collègues seront licenciés

Pour sauver ce qui peut encore l'être face à un risque non négligeable d'une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE), possiblement moins favorable aux salarié-es, **Sud santé Sociaux-Solidaires COALLIA** a pris ses responsabilités face aux manquements de la direction générale.

En dépit de négociations et de réunions de CSE Extraordinaires, toutes vaines, l'accord final proposé à signature aux Organisations Syndicales, fruit d'âpres et houleuses discussions, assure aux salarié-es prochainement licenciés des conditions de départ aussi sécurisées que possible.

En conséquence, nous avons décidé de signer cet accord dans l'intérêt des salarié-es.

Notre signature de l'accord n'empêche ni nos 28 collègues ni les Organisations Syndicales de lancer un contentieux à l'encontre de COALLIA afin de contester le motif économique, de la fermeture de l'EHPAD et du licenciement de nos 28 collègues. **Nous estimons en effet que la cessation d'activité de l'EHPAD n'est pas due à un motif économique**, mais à l'impéritie de la direction de COALLIA.

Les Délégué-es- Syndicaux **Sud santé Sociaux-Solidaires COALLIA**

